

2.0 crédits	15.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Moreau Thierry ; Cesoni Maria Luisa ; Devresse Marie-Sophie ; Adam Christophe ; Ravier Isabelle ; Brion Fabienne ; Kaminski Dan ; De Valkeneer Christian-Paul ; Masson Antoine ; Francis Vincent ; Janssen Christophe ; Renard Bertrand ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Acquis d'apprentissage	<i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Contenu :	<p>Les séminaires d'accompagnement du mémoire ont lieu durant le deuxième quadrimestre de la première année de Master, à raison d'une séance de 2h toutes les deux semaines.</p> <p>L'objectif de ces séances est d'amener l'étudiant à définir avec la plus grande précision possible tout à la fois le projet et la méthodologie de son mémoire (notamment la nécessité de recourir à un stage de mémoire).</p> <p>Les séminaires sont également un lieu d'échange entre étudiants sur l'ensemble des recommandations de fond et de forme relatives à la rédaction future de leur mémoire.</p> <p>Chaque titulaire peut exposer aux étudiants les difficultés relatives aux objets, problématiques, orientations disciplinaires ou matières auxquels se rattache le séminaire d'accompagnement du mémoire, ceci afin d'orienter les étudiants dans la formulation de leur projet.</p> <p>Au plus tard au terme du séminaire, un projet de mémoire est défini par l'étudiant. Ce projet fait l'objet d'un exposé écrit de maximum 10 pages, reprenant un plan provisoire, une bibliographie, une courte présentation de la problématique à traiter, une courte présentation du dispositif méthodologique à partir duquel l'étudiant envisage de la traiter.</p> <p>Le titulaire du séminaire d'accompagnement évalue le projet déposé par l'étudiant et lui expose les façons de l'améliorer ; il signifie à l'étudiant s'il peut s'engager dans la réalisation du projet présenté.</p>
Autres infos :	<p>L'étudiant n'est pas autorisé à présenter l'épreuve de juin du Master 1 si son projet de mémoire n'est pas arrêté. Si le promoteur constate que le projet n'est pas arrêté à la fin du séminaire, il en informe l'administration de l'Ecole de criminologie. L'étudiant concerné est alors inscrit à des examens isolés, et non à l'épreuve ; il en est dûment informé.</p> <p>Ni les prestations de l'étudiant dans le cadre du séminaire d'accompagnement, ni le projet de mémoire ne font l'objet de l'attribution d'une note. Leur notation est englobée dans la note attribuée en Master 2 pour le mémoire (cfr. infra).</p>
Cycle et année d'étude :	> Master [120] en criminologie
Faculté ou entité en charge:	ECRI